Conseil d'administration du mercredi 26 février 2020

Présents :

- Membres du CA : Christian Henrotte, Philippe Gonze, Philippe Jassem, Stéphane Detienne, Renaud Barreau

Excusés : Laurent Wéry, François Godart, Daniel Halleux, Pierre Heldenberg

Procurations : Laurent Wéry à Christian Henrotte – Daniel Halleux à Philippe Gonze

Les personnes mandatées ainsi que les membres d'honneur ont également été invités

Notre CA débute à 20h et est tenu avec Goto Meeting

1. **Approbation du PV précédent de la réunion du CA du 18/12/2019 (Goto Meeting)**

La version publiée sur le site FEFB est approuvée par le CA

2. **Approbation du PV de l'AG du 26/01/2020 (Liège)**

Ceci concerne la 2ème AG consécutive à l'AG annuelle de novembre où le quorum n'était pas atteint pour les modifications statutaires.

Le PV est approuvé par le CA et sera soumis aux membres à la prochaine AG.

Les modifications statutaires ont été publiées au Moniteur belge ainsi que la composition du Conseil d'Administration.

3. **Point sur la trésorerie (Stéphane)**

3A. Point

- La situation reste saine, aucun poste budgétaire n'est en phase de dépassement
- Stéphane attire l'attention sur le fait que la partie budgétaire liée aux subsides ministériels pour « Les échecs à l'école » sont utilisés actuellement au trois quarts → la fin de l'exercice doit être gérée avec ce point à l'esprit
- Il n'y a actuellement pas de point en retard de subventionnement, payement
- Les prix en « bons d'achats » de cours des Individuels Jeunesse 2020 ont été établis avec une date limite au 31/08/2020. Aucun report comptable ne sera donc effectué sur le prochain exercice pour les bons non utilisés qui seront donc sans valeur après cette date
- Au niveau de nos recettes : il y a actuellement 356 Juniors (à 18 Eur) et 1066 Seniors (à 23 Eur), ce qui donne un montant de recettes de 30.926 Eur. L'estimation budgétaire était de 30.450 Eur. Ceci nous donne donc un boni d'environ 500 Eur (à incrémenter des quelques nouvelles inscriptions d'ici juin).

3B. Point dérivé de la trésorerie : les factures FRBE

- Ces factures concernent les compétitions Fide organisées par la FEFB depuis 2016 (montant total d'environ 2000 Eur)

- Les montants concernés ont été provisionnés par la FEFB au fur et à mesure de l'exécution des compétitions concernées
- Stéphane a refusé ces factures car mal établies, le total est probablement correct mais la dénomination ne l'est pas. Entre autres, elles doivent être adressées au nom de la FEFB pas au nom du trésorier !
- Il est légalement prévu de pouvoir éttablir des factures tardivement mais des obligations légales comptables doivent alors être respectées. Ces factures à établir (avec le détail justifiable) doivent figurer dans les bilans annuels, ce qui n'a pas été le cas. Les bilans déposés depuis lors sont donc erronés et pourraient constituer des faux en écriture de la part de la FRBE. Ces bilans ont été présentés aux membres alors qu'ils (les bilans) ne respectaient pas les obligations légales.
- La comptabilité de l'ASBL fait foi devant la loi : ces montants n'y figuraient pas, ils n'ont donc pas d'existence légale. Seul l'exercice 2018-2019 pourrait être correct mais ce n'est pas encore le cas, car aucun bilan 2018-2019 n'a été soumis aux membres avec les montants 2018-2019 des factures à établir.

3C. Point dérivé de la trésorerie : discussion sur les licences G

- Pour information, les licences G sont « remises à 0 » chaque année
- Ces licences G (gratuites) n'ont pas de visibilité pour l'extérieur. Elles représentent pourtant des membres futurs potentiels et des activités FEFB et clubs sont réalisées pour ces jeunes licenciés.
- Cette visibilité pourrait nous aider dans la recherche de subsides ; les clubs eux-mêmes ont des difficultés pour consulter les licences G dépendant d'un de leurs responsables
- La difficulté (ou problématique) réside dans le fait que des licences G sont créées par des responsables dans des écoles et d'autres par des responsables dans des clubs
- En tout état de cause, les licences G liées à des compétitions FEFB devraient être visibles sur le site FEFB soit liées à une école, soit liée à un club et pourquoi pas à des écoles liées à des clubs (pour ma part, j'ai 4 écoles liées au club d'Anderlues).
- Cet affichage pourrait également être un incitant pour nous attirer de nouveaux membres
- Ceci inciterait également les clubs formateurs à inscrire les jeunes fréquentant des cours mais pas de compétitions officielles du club, JEF, Inter-écoles ou autres.
- Action : Christian écrira un courrier à Daniel Halleux et Jan Vanhercke pour voir ce qui peut être fait soit au niveau national soit au niveau FEFB seul

4. Arbitrage (Philippe Jassem)

4A. Arbitres actifs

- Les réponses ont été peu nombreuses, le constat est qu'il y a peu d'arbitres actifs alors que le nombre d'arbitres recensés dans le Vade Mecum et qui sont encore joueurs actifs est beaucoup plus conséquent
- Le Vade Mecum sera donc mis à jour avec les informations reçues. Il sera conseillé aux arbitres inactifs et n'ayant pas reçu de formation aux nouvelles règles de se mettre à jour sur les modifications intervenues.

4B. Forum

- Philippe propose un forum sur l'arbitrage
- Celui-ci pourrait être joint au site FEFB
- Un forum avec plusieurs domaines existait par le passé mais des dérives (attaques personnelles, discussions sans fin, entre autres) ont surgi et ont entraîné la suppression du Forum
- Cependant, pour des questions d'arbitrage et dans un souci de communication, on peut envisager de remettre ce forum en vigueur
- (après réflexion, d'autres sujets intéressants, pourraient y être ajouté, je pense notamment à la TVA, à Swar)

- Christian en parle avec Daniel (et veut bien assurer le rôle de modérateur)
- Au niveau de l'arbitrage, le but serait d'exposer des problèmes rencontrés ; pas de critiquer des décisions arbitrales, tout arbitre commet des erreurs mais les décisions arbitrales sont sans appel

4C. La formation

- Le nombre de joueurs voulant suivre une formation d'arbitrage est trop peu élevé que pour envisager une formation
- Un échange de points de vue a lieu sur la formation
    - Stéphane et Philippe (G) souhaiteraient qu'une formation d'arbitre comporte un maximum de séances d'auto-apprentissage. Eventuellement aussi avec plusieurs niveaux (correspondant à la découpe actuelle : les règles, la pendule, Swar, etc…) pour lesquels la réussite d'un niveau permet d'atteindre le niveau suivant
    - La formation actuelle est longue mais nécessaire ; énormément de choses doivent être communiquées et transmises
    - Renaud rappelle que la formation « arbitre Fide » qu'il a suivie, même si elle avait des séances « Goto meeting » (par période de 4 heures) a été complétée par un déplacement pour un week-end en entier
    - Philippe (J) et Christian donnent leur point de vue qui est pour une formation avec contact direct avec le formateur. Rien n'empêche cependant que certains modules soient donnés par « Goto Meeting »
    - Philippe (J) insiste sur le fait d'être conscient d'une différence entre l'acquisition des règles du fait de vouloir arbitrer. Chaque personne soucieuse de suivre une formation d'arbitre doit avoir le souhait et la volonté d'arbitrer par la suite

4C. Lecture des règles

- Plusieurs clubs ont manifesté le souhait d'avoir une lecture des règles faite par Philippe (J)
- Ceci permettrait à certains d'acquérir la connaissance évoquée au point précédent
- D'autres points pourraient être évoqués par après : Swar et les pendules notamment
- Les dates du 18 juin (Wavre) et 19 juin (Nivelles) semblent pouvoir convenir. Stéphane et Philippe (G) voient en interne dans leurs clubs et reviennent avec une proposition

5. Cahier des charges : communications/soutien

Plusieurs mails ont été émis avec des idées diverses, l'essentiel étant de prioritiser les points

5A. Vidéo Youtube et autres

- Christian va examiner le coût d'une vidéo de promotion FEFB (un peu comme celle que l'ECU vient de publier)
- Stéphane rappelle son souhait de disposer de vidéos de formation en liaison avec le site FEFB. Il est cependant essentiel que ceci soit convivial, fonctionne dans tous les environnements et soit un plus par rapport à ce qui existe. Daniel avait préparé un début de mise en place de ceci il y a quelques mois, mais cela ne fonctionnait pas dans tous les environnements. A relancer (Christian)

5C. Communautés

- Echange de points de vue sur les « communautés virtuelles », un peu comme sur Lichess (ou chess.com)
- Le but est que via des compétitions sur de telles communautés, des joueurs virtuels soient amenés vers les clubs
- Par exemple, il existe sur Lichess une communauté de joueurs francophones (dans le monde entier) et qui regroupe 3880 membres

- Le problème est qu'il faut quelqu'un pour gérer la communauté (les entrées, les sorties, les organisations de Tournois,…) (et ce pour combien de joueurs ?). Il faut peut-être alors envisager de n'organiser un événement que de manière sporadique
- Christian ne se déclare pas prêt à assurer ce rôle de gestion d'une telle communauté mais ce projet peut être repris par quelqu'un du Comité (ou en dehors du Comité) qui est volontaire et qui s'engage au sérieux

5C. Evolution de l'informatique

- Philippe (G) et Stéphane jugent notre site un peu trop « passif » et non personnalisé ; le site est « statique ». D'après leur point de vue, chaque joueur devrait pouvoir (notamment) y définir un profil et retrouver des compétitions qui l'intéressent (ceci est un point parmi d'autres) : il faudrait donc y avoir un calendrier plus détaillé des compétitions organisées par les clubs.
- Il est cependant compréhensible que tous les clubs ne souhaitent pas alimenter deux fois le calendrier de leurs compétitions : à la fois sur le site (pour ceux qui le font déjà) et à la fois sur un autre support
- Une possibilité existe avec les agendas google, ceux-ci peuvent être généralement incorporés sur les différents sites des clubs et chacun peut l'ajouter ou non à son propre agenda
- D'autres solutions existent peut-être
- (pour info, après réunion, je me suis souvenu que quelqu'un de Zottegem avait lancé un tel projet mais celui-ci n'a pas résisté à l'usage (trop peu de mises à jour))
- Un cahier des charges pour un tel projet peut être effectué (nous attendons un volontaire) et il ne faut pas oublier qu'un bon cahier des charges ne décrit pas comment fonctionne un projet mais énonce en premier les « requirements » à mettre en place
- A titre personnel, je pense qu'un tel projet est plutôt du ressort national mais rien n'empêche l'existence au niveau FEFB dans un premier temps

5C. Evolution de l'informatique (suite)

- Philippe (G) énonce la nécessité d'avoir une véritable base de données exploitable (et exploitée)
- Stéphane évoque notamment le fait que les données résultats des Interclubs sont uniquement sous forme de PDF et qu'elles ne permettent aucun résultat de gestion utile aux clubs et aux joueurs (performances individuelles, évolution des équipes, performances des équipes,…)
- Cependant les données Interclubs sont gérées par la FRBE, c'est donc de ce côté que la révision doit être faite
- Ceci rejoint donc le fait d'établir une base de données (relationnelle pour les connaisseurs) pour l'ensemble du système échiquéen belge
- Il semble que Daniel et Jan travaillent sur ce point. Philippe se propose de se réunir avec ces derniers pour exprimer les besoins
- D'un point de vue informatique, il est essentiel de distinguer ce que l'on appelle les données des traitements qui les accompagnent ; rien n'empêche donc d'avancer de ce côté pour le niveau « base de données exploitable et dynamique »

6. Evolution de la situation à la FRBE

- Du point de vue de la FEFB, la situation est assez confuse (mot gentil) :
    - Comptes 2018-2019 non approuvés
    - Décharge aux administrateurs non donnée
    - Etablissement de factures douteuses (mot gentil)
    - Pas de bilans corrects depuis plusieurs années
    - Modifications statutaires légales et obligatoires pour les ASBL non mises en place
    - Silence absolu sur les récupérations à effectuer pour les voyages à l'étranger, absence de détails pour ces points, montants exagérés dépensés pour quelques personnes sans visibilité et sans retours pour les joueurs
    - Peu de gens semblent se soucier des échecs quand on lit les PV du CA de la FRBE
    - Inaction au niveau de la TVA

- Site de la FRBE hybride depuis plusieurs mois et sans aucune évolution, ce qui donne une image peu sérieuse de la FRBE

Le CA de la FEFB pense qu'une démission de Gunther Dehaes et du trésorier mandataire s'imposent afin de pouvoir mettre en place une équipe qui respecte les obligations légales et qui travaille pour les échecs sous la direction d'un nouveau Président

7. Reconnaissance comme sport

- Laurent et Christian ont un rendez-vous avec un membre du Cabinet de la Ministre des Sports début mars
- Lors de la prise de rendez-vous, Laurent a appris avec stupeur que Gunther Dehaes et Raymond Van Melsen s'y étaient rendus en janvier 2020. Aucun résultat n'a été communiqué ni à la FRBE ni à la FEFB
- Le sport étant une matière communautaire, la FEFB leur a rappelé qu'ils n'avaient pas à interférer avec les actions de la FEFB en ce domaine, et ce d'autant plus, sans informer quiconque au préalable à la FEFB.
- Vu les dernières modifications statutaires proposées par la FRBE, ce n'est pas la FEFB qui introduit le politique dans les échecs.

Notre CA est terminé vers 23h